

REGLEMENT INTERIEUR MARCHE GOURMANDE
DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024

ARTICLE 1 : EVENEMENT

La 2^{ème} édition de la **marche gourmande** organisée par les communes d'Allenjoie, Brognard, Dambenois, Nommay, Grand-Charmont et Vieux-Charmont se déroulera le **dimanche 6 octobre 2024 de 10h00 à 18h30** au départ du stade de Vieux-Charmont. Il s'agit d'une marche balisée, ponctuée de plusieurs étapes gourmandes d'environ 9 km à travers les communes organisatrices. Le fait de participer à cette marche permettra de remettre les bénéfices au Téléthon

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Pour vous inscrire il suffit de nous retourner le bon de réservation accompagné de votre paiement. A la clôture des inscriptions, une confirmation sera faite par mail en vous précisant votre horaire de départ. L'évènement est ouvert à tous (certains endroits étant compliqués pour les poussettes et aux personnes à mobilité réduite). Les enfants seront placés sous la responsabilité de leurs parents. Les inscriptions seront limitées aux 250 premiers inscrits. ***En cas de désistement, le montant des inscriptions reste acquis aux organisateurs.***

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DEPARTS

Le jour de l'évènement, vous devrez vous rendre à l'accueil 15 minutes avant le départ. Le parcours sera balisé le jour de l'évènement. Le départ aura lieu au stade de Vieux-Charmont. Les départs seront différés toutes les 10 minutes. Le premier départ partira à 10h00. A chaque étape, vous devrez faire cocher votre carte individuelle. Toute absence au départ ne sera dédommée.

ARTICLE 4 : SECURITE

Des places de parking seront à la disposition des automobiles des marcheurs. Des panneaux avertissant seront mis en place pour prévenir les automobilistes de la manifestation. Plusieurs périmètres de sécurité seront présents sur différents points par des barrières. Des bénévoles seront présents à chaque étape pour encadrer les groupes. Les participants devront respecter le code de la route. Les participants s'engagent à respecter le parcours balisé. Prévoir des vêtements adaptés aux conditions météorologiques. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol de matériel. Les chiens sont acceptés mais doivent être IMPERATIVEMENT tenus en laisse et seront sous la responsabilité de leur maître.

ARTICLE 5 : ENVIRONNEMENT

Pour le respect de l'environnement, nous demandons aux participants de ne laisser aucun déchet le long du parcours. Des poubelles sont à la disposition des participants, à chaque étape.

ARTICLE 6 : ASSURANCE

L'évènement est couvert par une assurance responsabilité civile. Il est fortement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

ARTICLE 7 : CONDITIONS ANNULATION

La manifestation aura lieu par tous les temps (sauf arrêté préfectoral). En cas d'annulation de l'évènement, vous serez intégralement remboursé.

ARTICLE 8 : DROIT A L'IMAGE

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci. En cas de refus, merci d'adresser un mail à : contact@vieux-charmont.fr

ACCEPTATION :

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à l'évènement implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale du présent règlement.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Il y a lieu de consommer avec modération durant la manifestation.

L'équipe d'organisation